



la Houlotte

bulletin d'information de la commune de Champillon

Edito : Déception



Je peux vous dire qu'au moment d'écrire cet édit, je ressens beaucoup de peine pour ne pas dire de la déception : j'étais si fier de ce petit marché du samedi matin que nous avons mis en place lors du 1er confinement... Je me rappelle les queues de dizaines de personnes qui s'étendaient sur la départementale, tellement le succès était au rendez-vous !

Vous étiez tous heureux, les Champillonnais, d'avoir à disposition des fruits et légumes frais venus tout droit d'un maraicher qui a tout de suite accepté de jouer le jeu : Merci Marc ! Se sont alliés d'autres commerçants comme Joffrey, notre boulanger de Montchenot qui, non seulement était présent le samedi, mais vous a aussi permis, via la distribution quotidienne de Cédric pendant le confinement, de déguster du pain frais chaque jour. Puis se sont greffés d'autres commerçants, qui venaient de temps en temps, mais régulièrement. Et enfin Sandrine, qui a proposé de créer une entreprise de vente de viande au détail. Nous avons même fait des envieux dans les villages environnants.

Nous étions heureux de nous retrouver le samedi matin avec le comité des fêtes pour une petite discussion impromptue, ce qui manque dans notre village sans café, sans boulangerie, sans commerce... Et qui n'a même plus d'école, lieu d'échanges préféré entre les parents d'élèves !

Malheureusement, ce marché a dû s'interrompre faute d'une clientèle suffisante préférant peut-être les supermarchés aux produits frais de notre petit marché hebdomadaire. Une trentaine de familles seulement y était restée fidèle, ne permettant pas une exploitation viable pour les commerçants. Franchement, je suis triste de ne plus pouvoir y faire mes emplettes ! Dans un monde où la solidarité et le vivre-ensemble devraient être mis en avant, je suis vraiment déçu par cette disparition.

Je voudrais ici remercier les commerçants qui ont accepté de jouer le jeu, mais aussi et surtout les Champillonnais fidèles qui y ont cru jusqu'au bout. Je n'oublie pas notre conseillère municipale déléguée au marché, Séverine Petit, pour son dévouement et les tracasseries qu'elle a dû gérer. Ni le personnel municipal pour tout le travail effectué, et cette belle réalisation que la couverture du marché !

Alors que faire, car vous êtes nombreux à nous solliciter pour que ce marché perdure malgré tout ? Nous réfléchissons à de nouvelles solutions (distributeur automatique, marché mensuel, etc). Champillonnais, nous attendons vos remarques et propositions ! Faites-nous savoir ce que vous souhaitez, par mail (info@champillon.com) ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie. J'espère sincèrement que nous allons aboutir à quelque chose de nouveau qui permettra à chaque habitant d'y trouver son compte.

Je compte sur vous,
Votre maire, Jean-Marc BEGUIN

SOMMAIRE

- PAGE 1 / Edito
- PAGE 2 / Les élections législatives
Plan Local d'Urbanisme
Soutien à l'Ukraine
Remise des tablettes
- PAGE 3 / Gîte du Père Chayoux
Club des ambassadeurs de la mission UNESCO
Location tables, chaises et bancs
Mutigny Resort Hotel
- PAGE 4 / La B'Houlotte
Baby-Kid broc par l'APE de Dizy
Le Mei Hua Zhuang et la fête Henri IV
Fermeture du secrétariat
Ordures ménagères
Arrêt du marché le samedi matin
Le chiffre
L'agenda

INFO MAIRIE :

Secrétariat de Mairie est ouvert du
lundi au vendredi de 10h00 à 12h00,
puis de 13h30 à 15h00

Vous pouvez nous contacter par mail :

Secrétariat : info@champillon.com

Maire : jm.beguिन@champillon.com

Adjoints :

jp.crepin@champillon.com

c.mauduit@champillon.com

mm.adam@champillon.com

k.neubarth@champillon.com

Le site de la commune :

www.champillon.com

reprend toutes ces informations.

Les élections législatives



ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
2022

Les élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin 2022**.

Le bureau de vote se trouve à la mairie, 7 rue Pasteur.

Il sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures (au lieu de 19 heures minimum pour la présidentielle).

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le téléservice MaProcuration . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.

- Avec le formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se déplace à votre domicile (ou dans un établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel.

Plan Local d'Urbanisme

Pour rappel, lors de sa tenue le 26 Janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les évolutions de notre PLU.

Ces documents qui tiennent compte de remarques des Personnes Publiques Associées et des Services de l'Etat, ont été soumis au Contrôle de Légalité.

Les documents ont été publiés électroniquement sur le site du Géoportail de l'Urbanisme, qui est le site national pour l'accès dématérialisé aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique (articles L133-1 et R153-22 du code de l'urbanisme).

Vous pouvez également retrouver les documents en Mairie, ainsi que sur notre site internet : <http://www.champillon.com> à la rubrique URBANISME.

Remise des tablettes

Pour rappel, comme chaque fin d'année scolaire, la commune offre aux Champillonnais qui passent en 6ème à la rentrée prochaine une tablette.

Pour une meilleure organisation, il est demandé que ces jeunes se fassent connaître en mairie.

Merci donc à chaque futur collégien de se faire connaître au secrétariat de mairie au plus tard le **vendredi 10 juin 2022**.



Soutien à l'Ukraine

La collecte pour les dons en faveur de l'Ukraine continue, vous pouvez principalement apporter des produits d'hygiène, des médicaments, et des kits de premiers secours (pas d'alimentation ni de vêtements).

Pour rappel, les dons sont à déposer en mairie, 7 rue Pasteur du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h dans un carton ou sac fermé avec liste agrafée ou scotchée des objets.

Encore grand merci à toutes et à tous pour votre générosité.

Dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des Maires de France et la Protection Civile se sont associées afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours. Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes.



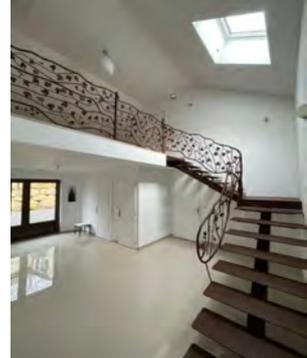
Le Conseil Municipal, dans sa réunion du 29 mars, a décidé à l'unanimité d'effectuer **un don au nom de la Commune de 1 000€** afin de soutenir cette initiative.

/// Gîte du Père Chayoux

Une ancienne bâtisse complètement rénovée, située rue Jean Jaurès, va devenir un gîte qui ouvrira ses portes aux touristes courant juin. La maison complète pourra être réservée.

Le "Gîte du Père Chayoux" comprend notamment 4 chambres, 4 salles de bain, et une salle de bien être avec bain à remous et sauna.

Réservation en ligne via AirBnB, Booking.com ou encore Gites.fr .



/// Club des ambassadeurs de la mission UNESCO



La Mission UNESCO a lancé le 6 avril dernier son club des ambassadeurs, permettant à chacun de participer activement au rayonnement des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Plus les relais et les soutiens seront nombreux, plus les retombées positives seront importantes pour tout le territoire.

Devenir ambassadeur permet de participer à la dynamique collective qui vise à embellir et valoriser les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, ou encore rejoindre un réseau d'acteurs qui œuvrent sous une même bannière au rayonnement de la Champagne au Patrimoine mondial. Pour être ambassadeur, il suffit d'être né, vivre, étudier ou travailler sur le territoire.

La commune de Champillon, représentée par son maire, est administratrice de la mission depuis son démarrage et participe aussi au club des ambassadeurs que vous pouvez toutes et tous rejoindre.

Toutes les modalités d'adhésion sur : www.champagne-patrimoinemondial.org



/// Location tables, chaises et bancs

Il vous est possible de réserver des tables, bancs et chaises auprès du secrétariat de mairie pour vos repas en extérieur cet été !

L'Amicale des Employés Communaux dispose de 15 tables, 27 bancs, et 70 chaises. Les tarifs : 4 euros la table ; 1 euro la chaise ; 2 euros le banc.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat par téléphone au **03.26.59.54.44** ou par mail à info@champillon.com .

/// Hôtel Loisium Champagne

Les maires de la CCGVM étaient récemment invités par le propriétaire et le directeur de l'Hôtel Loisium Champagne de Mutigny.

Ce dernier devrait ouvrir début août avec 101 chambres, 2 restaurants (gastro et bistro) et un spa avec piscine extérieure chauffée.



La B'Houlotte

Voici les dates de concours prévisionnelles de La B'Houlotte, l'association de jeu de boules de la commune :



Samedi 4 juin 13h30
Vendredi 17 juin 18h30
Samedi 25 juin 13h30
Samedi 9 juillet 13h30
Dimanche 17 juillet 9h30
Samedi 20 août 13h30

Dimanche 4 septembre 9h30
Samedi 17 septembre 13h30
Samedi 24 septembre 13h30
Samedi 8 octobre 13h30
Vendredi 18 novembre 19h00

Les entrainements ont lieu les mardis à 17h et les samedis à 14h quand il n'y a pas de concours, suivant la bonne volonté de la météo !

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter le président de l'association Monsieur HEBRART Cyril au **06.18.48.10.21**, ou la secrétaire Madame BAUDET Marie-Eve au **06.15.72.10.74**.

Les 5 terrains, qui se situent sur le côté de la salle des fêtes, sont réservés à La B'Houlotte les jours de tournoi (dates ci-dessus). Le reste du temps, ils sont librement accessibles aux habitants du village.



Baby-Kid broc par l'APE de Dizy

L'association des Parents d'élèves de Dizy organise un Baby-Kid broc à la salle des fêtes de Champillon le **dimanche 26 juin, de 9h00 à 17h00**.

Ventes d'articles de 0 à 16 ans (vêtements, accessoires, matériel, jouets, jeux).

Buvette et restauration sur place.

Les bénéfices seront reversés aux écoles de Dizy.

Renseignements au : **07.67.60.39.96**

ou à **apedizy@gmail.com**



Le Mei Hua Zhuang et la fête Henri IV

Les 2 et 3 juillet 2022 ont lieu les fêtes d'Henri IV à Aj. Le groupe Mei Hua Zhuang de Champillon-Epernay participera à cette fête, pour animer le défilé en pratiquant quelques démonstrations tout au long du parcours.

A cette occasion nous organisons un stage de Mei Hua Zhuang le **samedi 2 juillet et le dimanche 3 juillet au matin** avec la participation des maîtres venus de Paris.

Tous les niveaux sont acceptés. Ce stage aura lieu à la salle des fêtes de Champillon de **9h à 12h et de 14h à 17h le samedi et de 9h à 12h le dimanche**.

Pour tout renseignement, Madame Michèle ARSENE au : **06.30.13.18.43**

Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera fermé au mois de juin **du jeudi 16 juin au lundi 27 juin inclus**.

Réouverture au public le mardi 28 juin à 10h.



Ordures ménagères

Pour rappel, les sacs jaunes ne doivent être sortis que le jeudi soir pour ramassage le lendemain matin.

Les poubelles vertes et sacs de déchets verts ne doivent être sortis que le dimanche soir (le plus tard possible) pour ramassage le lendemain matin. Il est devenu courant de voir des poubelles éventrées qui ont été sorties beaucoup trop longtemps à l'avance et qui donnent une triste image du village.

Arrêt du marché le samedi matin

C'est avec mélancolie que nous vous informons que, suite à une forte baisse de la fréquentation, **le marché du samedi matin n'aura plus lieu** sur la place Pol Baudet (parking de la salle des fêtes).

La municipalité souhaite remercier les commerçants pour leur dévouement. Nous aurons fait tout notre possible pour essayer de faire perdurer ce petit marché local.

La municipalité réfléchit à de nouvelles propositions que nous vous dévoilerons prochainement.

Le chiffre

54% C'est la part de la population diplômée du BAC pour Champillon, contre 48% pour la France métropolitaine.



Voyage offert par la commune

La commune vous propose une excursion le **dimanche 3 juillet 2022** ! Voyage en bus en destination de la Belgique, pour une journée estivale de découvertes :

Matin au Domaine des Grottes de Han ;

Pique-nique à partager à l'extérieur ;

Après-midi au Château Fort de Bouillon.



Nombre de places limité (annulation en cas d'un nombre de réservations inférieur à 30 personnes).

Inscription obligatoire avant le 20 juin 2022, grâce au flyer joint à cette Houlotte.

L'agenda

- Mercredi 8 juin : Assemblée Générale du Comité des Fêtes, en mairie, 7 rue Pasteur, à 19h.
- Dimanches 12 et 19 juin : Elections législatives, bureau de vote en mairie, 7 rue Pasteur, de 8h à 18h.
- Dimanche 26 juin : Baby-Kid broc par l'APE de Dizy, salle des fêtes de Champillon, de 9h à 17h.
- Samedi 2 juillet et dimanche 3 juillet : Stage de Mei Hua Zhuang, à la salle des fêtes de Champillon.